



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

AVIS PUBLIC
Entrée en vigueur du règlement portant sur l'économie de l'eau potable

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire du 4 mars 2024 le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2024-557 concernant l'économie de l'eau potable.

Le règlement peut être consulté, sur demande, à l'hôtel de ville, située au 59, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à L'Ascension, ce 5 mars 2024

Marc St-Pierre, M.A.P., Adm. A.
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marc St-Pierre, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de L'Ascension, résidant à MIRABEL, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, sur le site Web de la Municipalité, le 5 mars 2024, entre 8h et 16h.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 5 mars 2024

Marc St-Pierre, M.A.P., Adm.A.